



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Service national - droit d'option franco-suisse

### CERTIFICAT DE RESIDENCE MODELE A

**A partir du 1er janvier de l'année durant laquelle ils atteignent l'âge de 18 ans et avant leur 19ème anniversaire**, les citoyens double-nationaux, franco-suisse, de sexe masculin, résidant en France, doivent impérativement solliciter en préfecture, une attestation de résidence, dite modèle A, et ce même s'ils envisagent d'effectuer leurs obligations nationales en Suisse.

Les personnes concernées, **domiciliées dans le Doubs**, qui n'ont **pas encore effectué la Journée Défense et Citoyenneté** doivent compléter le certificat de résidence Modèle A, si possible de manière informatique, puis le retourner de préférence à l'adresse mail suivante : [pref-reglementation@doubs.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@doubs.gouv.fr), ou à défaut, à l'adresse postale suivante :

Préfecture du Doubs  
DCL – BRGE  
8 bis rue Charles Nodier  
25035 BESANCON CEDEX

→ Cet exemplaire devra être accompagné **d'une photocopie des documents suivants** :

- justificatif de la nationalité française : carte nationale d'identité recto/verso ou passeport ;
- justificatif de la nationalité suisse : passeport, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité suisse ;
- acte de naissance français intégral de moins de 3 mois ;
- attestation de recensement remise par la mairie ou tout document émanant de l'Établissement du Service National portant le numéro d'immatriculation ;
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois (ex : facture électricité, quittance de loyer...) et si vous êtes hébergé chez vos parents, une attestation d'hébergement ainsi qu'une copie recto-verso d'une pièce d'identité au même nom que la facture transmise.

→ Une fois le certificat signé, la préfecture transmettra un exemplaire au demandeur à l'adresse mail qu'il aura indiquée, ainsi qu'au Centre du Service National de Besançon, chargé de convoquer les jeunes gens pour leur journée Défense et Citoyenneté.

→ Il appartient ensuite au double-national de transmettre un exemplaire de ce certificat de résidence au représentant consulaire de l'Etat où il sera libéré de ses obligations militaires.

→ Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à : [pref-reglementation@doubs.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@doubs.gouv.fr)

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives sera retourné à l'intéressé, et ne pourra être considéré comme un certificat de résidence

Les jeunes gens qui ont déjà fait leur **Journée Défense et Citoyenneté** peuvent obtenir un certificat de services, certifiant de l'accomplissement du service national en France, en s'adressant directement au Centre du Service National de Besançon à l'adresse suivante : [csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr)